

LA RÉORGANISATION DES REGIONS EN FRANCE

* *Peut-on ignorer les nuts 1 européens ?*

* *Peut-on s'appuyer sur la viticulture ?*

THE NEW ORGANIZATION OF REGIONS IN FRANCE :

* *Can we ignore the european nuts 1 ?*

* *Can we take in account viticulture ?*

Alain CARBONNEAU

Professeur de Viticulture de Montpellier SupAgro

carbonne@supagro.inra.fr

Ayant participé il y a une vingtaine d'années à la cartographie des vignobles européens sur la base du potentiel de teneur en sucre du raisin (Riou C., Carbonneau A. *et al.*, 1994. Le déterminisme climatique de la maturation du raisin : application au zonage de la teneur en sucre dans la communauté européenne. *Office des publications officielles des Communautés Européennes, Luxembourg Ed.*, 322p.), j'ai pu mesurer l'importance de l'organisation du territoire dans la conduite des politiques publiques, la gestion du développement socio-économique ou technologique, l'appui spécifique aux filières de production. Aussi, suis-je sensibilisé, comme sans doute beaucoup d'autres, au fait que la France repose actuellement la question de la réorganisation de ses régions administratives.

Plusieurs schémas de 'découpage' en régions circulent actuellement à partir des 22 régions métropolitaines actuelles : le premier 'rapport Balladur à 15 régions', d'autres organisations à 15, 12, 7...avec un horizon autour d'une douzaine. Mais sait-on que l'Union Européenne a défini depuis plus de 20 ans, et apparemment n'en a pas changé depuis, une organisation territoriale à 3 niveaux principaux appelés **NUTS1, 2 et 3** (Nomenclature commune des Unités Territoriales Statistiques) sur la base d'une certaine égalité de poids démographique et économique entre ces unités au niveau de l'espace européen? Il me paraît extrêmement utile de reproduire en figure 1 la carte du premier niveau NUTS1 pour l'UE où apparaissent **8 régions de la France métropolitaine et une 9^{ème} Outre-Mer**.



Figure 1. Carte des régions NUTS1 dans l'UE
(source web « Liste des régions de l'UE »)

Ces « super-régions » au niveau NUTS1, dont l'unité de mesure de base est le « länder allemand moyen », recouvrent exactement des unités territoriales à plus grande échelle (plus petite surface) que sont pour la France les 26 régions (dont 4 outre-mer) actuelles au niveau NUTS2 et les 100 départements (dont 4 outre-mer) au niveau NUTS3. Le tableau 1 présente cette organisation parfaitement emboîtée.

Tableau 1. Emboîtement des NUTS 1, 2, 3 européens pour la France

NUTS 1	Code	NUTS 2	Code	NUTS 3	Code	
Île-de-France	FR1	Île-de-France	FR10	Paris	FR101	
				Seine-et-Marne	FR102	
				Yvelines	FR103	
				Essonne	FR104	
				Hauts-de-Seine	FR105	
				Seine-Saint-Denis	FR106	
				Val-de-Marne	FR107	
				Val-d'Oise	FR108	
Bassin Parisien	FR2	Champagne-Ardenne	FR21	Ardennes	FR211	
				Aube	FR212	
				Marne	FR213	
				Haute-Marne	FR214	
		Picardie	FR22	FR22	Aisne	FR221
					Oise	FR222
					Somme	FR223
		Haute-Normandie	FR23	FR23	Eure	FR231
					Seine-Maritime	FR232
		Centre	FR24	FR24	Cher	FR241
					Eure-et-Loire	FR242
					Indre	FR243
					Indre-et-Loire	FR244
					Loir-et-Cher	FR245
					Loiret	FR246
		Basse-Normandie	FR25	FR25	Calvados	FR251
					Manche	FR252
					Orne	FR253
		Bourgogne	FR26	FR26	Côte-d'Or	FR261
					Nièvre	FR262
Saône-et-Loire	FR263					
Yonne	FR264					
Nord-Pas-de-Calais	FR3	Nord-Pas-de-Calais	FR30	Nord	FR301	
				Pas-de-Calais	FR302	
Est	FR4	Lorraine	FR41	Meurthe-et-Moselle	FR411	
				Meuse	FR412	
				Moselle	FR413	
				Vosges	FR414	
		Alsace	FR42	FR42	Bas-Rhin	FR421
					Haut-Rhin	FR422
		Franche-Comté	FR43	FR43	Doubs	FR431
					Jura	FR432
					Haute-Saône	FR433
					Territoire de Belfort	FR434
Ouest	FR5	Pays de la Loire	FR51	Loire-Atlantique	FR511	
				Maine-et-Loire	FR512	
				Mayenne	FR513	
				Sarthe	FR514	
				Vendée	FR515	
		Bretagne	FR52	FR52	Côtes-d'Armor	FR521
					Finistère	FR522
					Ille-et-Vilaine	FR523
					Morbihan	FR524
		Poitou-Charentes	FR53	FR53	Charente	FR531
					Charente-Maritime	FR532
					Deux-Sèvres	FR533
					Vienne	FR534

(Suite du Tableau 1)

NUTS 1	Code	NUTS 2	Code	NUTS 3	Code		
Sud-Ouest	FR6	Aquitaine	FR61	Dordogne	FR611		
				Gironde	FR612		
				Landes	FR613		
				Lot-et-Garonne	FR614		
				Pyrénées-Atlantiques	FR615		
		Midi-Pyrénées	FR62			Ariège	FR621
						Aveyron	FR622
						Haute-Garonne	FR623
						Gers	FR624
						Lot	FR625
						Hauts-Pyrénées	FR626
						Tarn	FR627
		Limousin	FR63			Tarn-et-Garonne	FR628
Corrèze	FR631						
Creuse	FR632						
Centre-Est	FR7	Rhône-Alpes	FR71	Ain	FR711		
				Ardèche	FR712		
				Drôme	FR713		
				Isère	FR714		
				Loire	FR715		
				Rhône	FR716		
				Savoie	FR717		
				Haute-Savoie	FR718		
		Auvergne	FR72			Allier	FR721
						Cantal	FR722
						Haute-Loire	FR723
						Puy-de-Dôme	FR724
Méditerranée	FR8	Languedoc-Roussillon	FR81	Aude	FR811		
				Gard	FR812		
				Hérault	FR813		
				Lozère	FR814		
				Pyrénées-Orientales	FR815		
		Provence-Alpes-Côte d'Azur	FR82			Alpes-de-Haute-Provence	FR821
						Hautes-Alpes	FR822
						Alpes-Maritimes	FR823
						Bouches-du-Rhône	FR824
						Var	FR825
						Vaucluse	FR826
		Corse	FR83			Corse-du-Sud	FR831
						Haute-Corse	FR832
Départements d'Outre Mer	FR9	Guadeloupe	FR91	Guadeloupe	FR910		
		Martinique	FR92	Martinique	FR920		
		Guyane	FR93	Guyane	FR930		
		La Réunion	FR94	La Réunion	FR940		

Les 8 régions métropolitaines NUTS1 sont : Île de France, Bassin Parisien, Nord-Pas de Calais, Est, Ouest, Sud-Ouest, Centre-Est, Méditerranée.

Le premier élément qui ressort est que NUTS1 prend acte du poids de Paris qui justifie autour d'elle une région de petite surface (comme d'autres capitales européennes), et de son impact alentour qui explique le « cercle concentrique » du Bassin Parisien. Naturellement, si la volonté politique est de « déconcentrer Paris » en donnant plus de poids aux régions, la tendance serait à la subdivision de ce territoire 'Bassin Parisien' en 3 ou 4 régions par rapport aux trajets de la Seine, de la Loire et de la Saône.

Dans la moitié nord de la France, les régions NUTS1 identifiées sont celles qui sont à la fois assez loin de Paris et sous influence d'une grande ville : Nord-Pas de Calais / Lille et satellites, Est / Strasbourg (axe du Rhin), Ouest / Nantes (Loire et Atlantique).

Au centre avec le nord du Rhône et des Alpes et l'est du massif central, a été identifié le Centre-Est autour de Lyon, ce qui paraît s'imposer naturellement.

Au sud, la situation semble plus complexe à justifier en raison de la concentration des métropoles d'importance, avec :

- d'un côté, le Sud-Ouest englobant l'ouest du massif central, incluant deux grandes villes Toulouse et Bordeaux ;
- d'un autre côté, Méditerranée géographiquement bien délimitée, incluant trois villes importantes Marseille, Nice et Montpellier.

La question se pose probablement de la pertinence du choix de NUTS1 pour ces entités, et notamment pour celles du sud de la France. *Alors pourquoi ne pas voir les choses avec l'œil de la viticulture et de l'identité de ses grands bassins de production ?*

Afin d'être exhaustif et d'englober les éventuels effets du changement climatique, reprenons l'ensemble des 8 NUTS1 métropolitaines.

Île de France : elle n'est pas concernée (excepté la célèbre vigne de Montmartre !).

Bassin Parisien : un découpage du NUTS1 présent semble utile pour de nombreuses raisons, probablement en 4 régions. Au nord-ouest, la (les) Normandie(s) n'est (sont) pas concernée(s) à ce jour (la pomme se substituant au raisin !). La Picardie, par le truchement de l'Aisne dans sa partie sud, a un lien avec le Champagne ; mais ceci relève de l'exception. En revanche, le nord-est et le sud-est du Bassin Parisien renferment deux grands bassins de production, Champagne et Bourgogne respectivement, qu'il conviendrait sans doute d'inclure dans des entités séparées en raison de leurs fortes spécificités. Enfin le sud-ouest du Bassin Parisien recouvre la partie centrale et continentale du Val de Loire, bassins vitivinicoles bien identifiés qu'il conviendrait aussi d'inclure dans une région adaptée.

Nord-Pas de Calais : elle n'est pas actuellement concernée (même si la ville de Lille possède un petit vignoble) ; elle le serait éventuellement un peu si la Picardie rejoignait cette région.

Est : l'Alsace en est le bassin de production phare, mais d'autres vignobles à caractère très continental présentent des similarités, en Franche-Comté (proximité sans doute plus forte qu'avec la Bourgogne) et anecdotiquement en Lorraine (Toul) ; ici une convergence régionale existerait sans trop de problème entre l'administration et la viticulture.

Ouest : la Bretagne est peu concernée à ce jour (exception du petit vignoble de Quimper) ; la partie atlantique du Val de Loire est un bassin de production particulier, par ailleurs très distinct de celui de la moyenne vallée de la Loire ; une telle séparation ne « choquerait » pas la viticulture, de même qu'un éventuel regroupement au sein d'une (grande) Bretagne. Toutefois, l'autre bassin de production des Charentes ou du Poitou-Charentes serait plutôt en dissonance dans une telle région « Ouest », et semblerait mieux intégrable dans une région « Sud-Ouest » surtout dans le cadre d'une diversification de ses produits.

Sud-Ouest : l'Aquitaine avec le Bordelais sont sans conteste le centre vitivinicole de cette entité « Sud-Ouest », les quelques vignobles du Limousin (Corrèze) pouvant y être rattachés. Comme évoqué ci-dessus, le lien avec les Charentes et le Poitou ferait apparaître un certain intérêt. En revanche, le caractère très original des bassins de production de Midi-Pyrénées, au demeurant diversifiés et éclatés, et dont le développement résulte souvent d'un certain affranchissement vis-à-vis du « modèle Bordelais », n'autorise pas un accord suffisant pour une inclusion naturelle dans une telle entité. Notons aussi qu'en Aquitaine les vignobles du Béarn et du Pays Basque seraient sans doute dans la même posture que ceux de Midi-Pyrénées. Il est enfin difficile de trouver une autre entité de rattachement, le Languedoc faisant alors, plus que l'Aquitaine, une domination vitivinicole particulièrement grande. *Ici existe un réel problème de découpage ou d'affectation régionale, à moins de maintenir un seul espace toulousain.*

Centre-Est : la région Rhône-Alpes présente deux bassins de production, avec au nord le Beaujolais avec lequel l'Auvergne peut trouver quelques correspondances plus modestes, et au sud les vignobles du Rhône septentrional qui ont une grande notoriété et aussi des points communs avec les vignobles des Alpes. Globalement donc, une bonne convergence régionale entre administration et viticulture existerait ici.

Méditerranée : les diverses régions concernées représentent la majorité du volume des vins français produits, mais un peu moins quant à leur valeur. Les spécificités des bassins de production recouvrent mal les regroupements administratifs, déjà au sein des régions actuelles. En particulier, la Côte d'Azur et la Corse offrent bon nombre de points communs au niveau du climat et de la viticulture. La Provence, sans être franchement distincte de ces dernières, montre une viticulture différente, avec deux bassins de production eux-mêmes distincts, les vins Rosés et les vignobles du Rhône méridional avec le fleuron de Châteauneuf du Pape.

Les quelques vignobles des Alpes concernés n'ajoutent qu'à cette diversité. Le Languedoc-Roussillon reste le premier bassin de production mondial, et surtout offre une diversité extrême de produits. Par ailleurs, le caractère « méditerranéen », ne serait-ce qu'au niveau climatique, est trompeur dans la mesure où il peut apparaître comme facteur d'homogénéisation, mais où en réalité il recouvre des zones climatiques très différentes (la moitié des zones climatiques européennes sont représentées dans ce seul espace !).

D'un autre côté, peu de convergence apparaît avec Midi-Pyrénées, région qui posait déjà problème de regroupement avec le Sud-Ouest. *Ici existe au plus haut point un réel problème de découpage ou d'affectation régionale.*

La logique purement viticole conduirait à imaginer plutôt les régions (ou parties de régions) suivantes pour le grand Sud de la France, liées chacune à une grande ville, avec probablement des associations privilégiées à organiser entre elles :

- *Sud-Ouest* : bassins Aquitain et Charentais / Bordeaux
- *Sud-Pyrénées* : bassins sud Massif central et nord Pyrénées / Toulouse
- *Sud-Languedoc-Roussillon* : bassins du Languedoc et du Roussillon / Montpellier
- *Sud-Provence-Alpes* : bassins de Provence, sud vallée du Rhône / Marseille
- *Sud-Côte d'Azur-Corse* : bassins de Côte d'Azur et de Corse / Nice.

Que sera la future organisation régionale de la France ? La viticulture y trouvera-t-elle sa logique ?

Une première région « Sud-Ouest » telle que présentée ci-dessus semble se dessiner, ce qui pourrait convenir aux aspects viticoles. De l'autre côté, il paraît difficile maintenant de ne pas laisser ensemble les deux dernières, avec sans doute la prise en compte des spécificités de la Côte d'Azur et surtout de la Corse.

Les deux régions centrales, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, ont-elles plus intérêt à fusionner ou à rester elles-mêmes ? Le Languedoc-Roussillon aurait-il avantage à rejoindre un grand espace méditerranéen avec le premier lien « Vallée du Rhône – Provence » ?

Du point de vue de la cohérence entre les viticultures régionales du sud, le maintien des régions existantes en l'état (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse) serait finalement le plus en accord avec la réalité. Si pour d'autres raisons des regroupements s'imposaient, le schéma du NUTS1 « Méditerranée » serait finalement le plus en accord avec les caractéristiques de la viticulture. Enfin, si une fusion Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées était décidée, la viticulture pourrait trouver une raison de s'en accommoder avec *Montpellier 'à la barre'* !

En tout cas la réflexion au niveau européen qui a abouti à la cartographie des NUTS peut servir de référence ou de base, sachant que ces entités seront amenées à évoluer sans doute rapidement maintenant. L'essentiel est d'améliorer l'efficacité des mesures publiques régionales dans l'intérêt des filières et des bassins de production. La viticulture avec ses particularités doit faire partie des enjeux de cette nouvelle organisation régionale.

Au fait, un petit clin d'œil avec la photo de couverture du présent numéro du PAV garnie de noix (nuts) et de raisins (grapes): l'allusion au terme anglais de « nut » est évidente ; ce qui l'est moins, c'est le sens attribué aux USA au cerneau de noix qui, du fait de sa ressemblance avec le cerveau humain, donne l'image de la réflexion ! *The grape nut* est donc le qualificatif imagé des experts ou des responsables du monde de la vigne...Puissent leurs idées être prises en considération !